

CONCOURS DE MICRONOUELLES

PRIX 93.6 – 2023

Organisé par Béton Production en partenariat avec
l'Université de Tours et la ville de Tours

- Règlement -

Article 1 – Présentation du concours

Béton Production propose un concours destiné à récompenser des auteurs d'une micronouvelle rédigée en français et entièrement inédite.

Chaque micronouvelle devra respecter les trois contraintes suivantes :

- Son titre doit comporter 6 mots.
- Son texte doit comporter 93 mots (titre non compris).

La micronouvelle doit s'inscrire dans le thème imposé : « Faut qu' ça brille ! »

Article 2 – Conditions de participation

Le concours s'adresse à toute personne résidente ou domiciliée en région Centre-Val de Loire.

Les textes doivent être inédits.

Les membres du comité d'organisation du prix et les membres du jury ne peuvent prétendre à concourir.

Article 3 – Catégories de participation

Chaque candidat ne pourra concourir que dans une des trois catégories suivantes, qu'il choisira sur sa fiche d'inscription :

- Junior (moins de 18 ans)
- Étudiant
- Adulte

Le jury décernera un prix par catégorie et, s'il le souhaite, un ou plusieurs prix spéciaux.

Article 4 – Récompenses

Les lauréats verront leur nouvelle éditée dans le tabloïd du festival Aucard de Tours 2023 (sous réserve qu'il ait lieu et que le tabloïd soit imprimé) et recevront 2 pass de 5 jours pour le festival Aucard de Tours 2023, un bon cadeau de 20 euros de livres, des goodies Béton et un abonnement gratuit à la bibliothèque de Tours .

Les nouvelles lauréates feront l'objet d'adaptations sonores diffusées sur Radio Béton.

Article 5 – Format de la micronouvelle

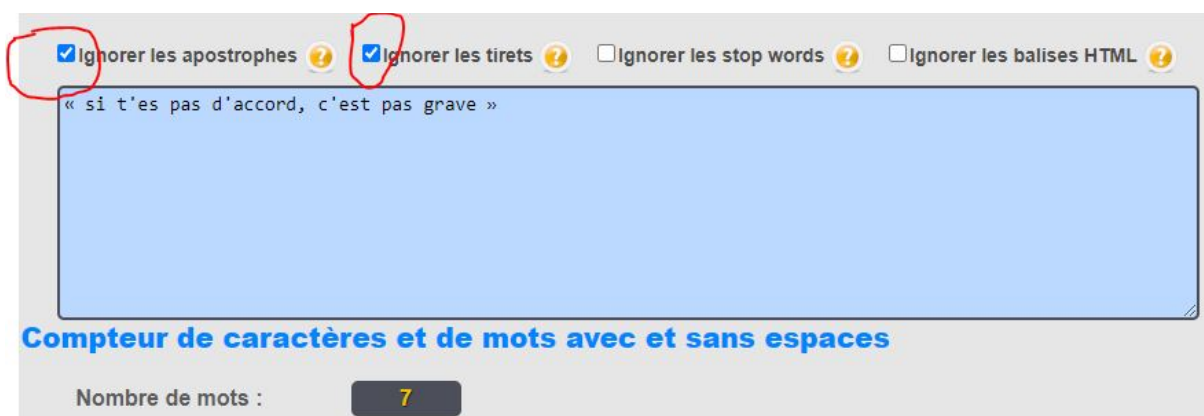
Il ne sera accepté qu'une seule micronouvelle par candidat. La micronouvelle devra être rédigée dans un message électronique.

Pour contrôler le nombre de mots, le candidat devra utiliser le site <https://www.combiendemots.com/> avec les options « ignorer les apostrophes » et « ignorer les tirets ».

Par exemple, la phrase « si t'es pas d'accord, c'est pas grave » compte pour 7 mots.

Le site <https://www.combiendemots.com/> avec les options choisies sera la seule et unique méthode de comptage reconnue par les organisateurs du concours.

Toute micronouvelle qui ne comportera pas exactement 6 mots pour le titre et 93 mots pour le texte sera refusée.



Compteur de caractères et de mots avec et sans espaces

Nombre de mots : 7

Article 6 – Appel à candidature

L'appel à candidature sera lancé le 04 décembre 2022.

Article 7 – Date limite

La nouvelle sera adressée au plus tard le 04 février à minuit par message électronique, la date d'envoi faisant foi, à l'adresse suivante : prix93.6@radiobeton.com

Article 8 – Inscription

-Une fiche d'inscription, à télécharger sur le site internet de Radio Béton www.radiobeton.com, devra impérativement être remplie et jointe à la micronouvelle.

Article 9 – Composition du jury

Les nouvelles seront soumises dans le plus strict anonymat à un jury composé de :

- 1 président-e de jury
- 3 représentant-es des associations Radio Béton et Béton Production
- 1 représentant-e de la presse
- 1 représentant-e d'une librairie
- 1 représentant-e d'une bibliothèque
- 2 représentants de l'université de Tours

Les décisions de ce jury sont sans appel.

Article 10 - Droits

Les nouvelles devront être libres de tous droits avant la proclamation du résultat.

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter sans contrepartie tout ou partie des textes primés. Les lauréats devront remplir une fiche de cession de droits d'auteur, qui leur sera envoyée par mail.

Article 11 – Résultats

La proclamation des résultats aura lieu pendant un direct à la bibliothèque centrale de Tours, le 06 mai 2023 de 12 à 13h, par voie de presse et sur les sites internet de Radio Béton, de l'université de Tours et de la Bibliothèque Municipale de Tours.

Seul·e·s les lauréat·e·s seront informé·e·s personnellement.

Article 12 – Engagement

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.